

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. VI.

MONTRÉAL, JUILLET 1887.

N° 3.

SOMMAIRE

NOTICE NÉCROLOGIQUE. — ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Agrégation de l'École Polytechnique à l'Université Laval—Acte concernant l'École Polytechnique.— PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: De l'autorité en général —Une leçon de botanique: Famille des urticées—Analyse littéraire: Le Laboureur et ses Enfants—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle—Difficultés orthographiques — Phrases à corriger, Corrections— Problèmes d'arithmétique — Problèmes d'algèbre. — LECTURE POUR TOUS: Hygiène des gens de lettres—Recettes utiles—Le rôle de la femme en agriculture—Quelques notes historiques —Le fondateur de Milwaukee — Histoire d'une culotte — L'huitre positiviste—Variétés.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

C'est pour nous un pénible devoir que d'avoir à enregistrer la mort de M. H.-C. O'Donoughue, arrivée samedi, le 30 juillet, à St-Jérôme.

Ce vénérable vieillard s'est éteint doucement à l'âge avancé de 75 ans 7 mois et 18 jours.

Bien qu'il fût irlandais de naissance, son long séjour en Canada, sa connaissance parfaite de la langue française et son alliance avec une Canadienne-Française, le faisaient considérer comme l'un des nôtres.

En arrivant au pays, M. O'Donoughue s'était voué à l'enseignement, et il suivit cette carrière avec les plus grands succès pendant 50 ans.

Il enseigna d'abord pendant plusieurs

années à la campagne, puis, sur la recommandation de ses anciens élèves, dont plusieurs sont des citoyens importants de Montréal, les commissaires catholiques de cette ville lui confièrent la direction de l'Académie St-Patrice. Il occupait encore cette position en 1880, lorsqu'il se retira pour aller prendre, à St-Jérôme, près de son neveu M. le curé Labelle, un repos bien mérité.

M. O'Donoughue était le père de sœur O'Donoughue, morte il y a quelques années chez les Sœurs grises de cette ville; de sœur François d'Assise de St-Hyacinthe; de sœur St-Ulrich, de la congrégation de Notre-Dame; de sœur Ste-Elisabeth des Hospitalières de Québec; et de M. P.-L. O'Donoughue, le digne principal de l'École Belmont, qui continue les traditions de famille.

M. H.-C. O'Donoughue avait eu le bonheur de fêter, il y a un mois, les noces d'or de sa sœur, religieuse chez les Dames Hospitalières de Québec.

Requiescat in pace.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis est par le présent donné qu'on se propose de détacher les lots 13, 14, 15, et 16, du 4^e rang du canton de Bolton, comté de Brome, de la municipalité de Bolton Ouest, et de les annexer à la

municipalité de Bolton Est, même conté, pour fins scolaires.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection d'une municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Michel de Rougemont," la paroisse du même nom, dans le comté de Rouville, avec les limites qui lui sont assignées dans la proclamation du 24 de janvier dernier (1887).

GEDEON OUMET,
Surintendant.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 28 juin 1887.

A V I S.

Demande d'érection de municipalité.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Thomas de Pierreville, comté de Yamaska, le village de Pierreville, tel qu'érigé par proclamation du Lieutenant-Gouverneur en conseil, en date du 18 mars dernier (1887), en y ajoutant la partie du territoire située dans la dite municipalité; borné au nord par les numéros cinq cent trente-cinq et cinq cent quarante, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, au sud par la rivière Saint-François, à l'ouest par la limite est du dit village de Pierreville et la réserve des sauvages, portant le No 1217, et à l'est partie par les numéros huit cent quatre vingt-sept, du dit plan et livre de renvoi et partie par la route de la rivière aux Orties, et ériger le dit village de Pierreville et le territoire sus-désigné en municipalité scolaire du village de Pierreville." Eriger aussi ce qui restera du territoire de la dite municipalité, sous le nom de "Municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville."

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juillet courant (1887), de nommer membre du bureau catholique des commissaires d'écoles de la cité de Québec, le Révd Joseph Auclair, prêtre, curé de la Basilique, l'Honorable John Hearn, M. C. L., et Edouard Jérémie Angers, notaire, en remplacement du Révd Joseph Auclair, prêtre, de Léon Gauvreau, écuyer, et de Maurice O'Leary, dont le terme d'office est expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 25 juin dernier (1887), de détacher les lots depuis le No un jusqu'au No six inclusivement, dans le 9e rang du canton de "Nelson," et les lots depuis le No un jusqu'au No six inclusivement, du 10e rang du dit canton, de la municipalité de "Sainte-Anastasia de Nelson," dans le comté de Mégantic, et de les annexer à la municipalité de Sainte-Agathe, No 2," dans le comté de Lotbinière, pour les fins scolaires.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juillet courant (1887), de nommer le Révd Docteur Mac Vicar, L. L. D., de Montréal, membre du bureau protestant des commissaires d'écoles de Montréal, en remplacement de lui-même (le terme d'office étant expiré).

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juillet courant (1887), de nommer M. John H. Semple, marchand, de Montréal, membre du bureau catholique des commissaires d'écoles de Montréal, en remplacement de Edward Murphy, écuyer, dont le terme d'office est expiré.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 14 juin dernier (1887), d'annexer à la municipalité scolaire de "Saint-Jean-Baptiste," dans le comté de Rouville, les lots suivants, savoir: Nos 415, 425, 426, 427 et partie du No 428, No 430 et partie du No 431, les lots Nos à partir du No 435, jusqu'au No 456 inclusivement, des plan et livre de renvoi du cadastre de la paroisse de "Saint-Hilaire," et renfermés dans les limites suivantes, savoir: borné au nord-ouest par les terrains du rang "des Trente," de la paroisse de "Saint-Hilaire," au sud-ouest par la paroisse de "Saint-Mathias," au sud-est par la paroisse de "Saint-Jean-Baptiste," et au nord-est par le "chemin de montée," de "Saint-Jean-Baptiste," à "Saint-Hilaire," et au terrain de Narcisse Biré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juillet courant (1887), de diviser la municipalité de "Boucherville," dans le comté de Chambly, en deux municipalités séparées pour les fins scolaires, et l'érection de ces deux municipalités avec les limites mentionnées dans les avis qui ont été publiés, savoir :

La municipalité du village de Boucherville, dans le comté de Chambly, comprendra toute cette partie de la municipalité scolaire actuelle, composée du village, des terres du premier rang et des îles, et de la partie du second rang appelée "rang du lac et de la rivière au Pin," jusqu'à la ligne connue sous le nom de "Ligne du Domaine," au milieu de la paroisse de Boucherville, et sera bornée au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, au nord-est par la paroisse de Varennes, au sud-ouest par la paroisse de Longueuil, et au sud-est par le résidu de la paroisse de Boucherville, étant partie des deuxième et troisième rangs, et sera désigné sous le nom de "Village de Boucherville."

La municipalité de la paroisse de Boucherville, comprendra l'autre partie de la municipalité actuelle, composée du résidu des terres du second rang, appelé "Pays-brûlé," et des troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs de la paroisse de Boucherville; bornée au nord-ouest par la municipalité scolaire du village de Boucherville, au nord-est par les paroisses de Varennes et Sainte-Julie, au sud-ouest par les paroisses de Longueuil et Saint-Hubert, et au sud-est par la paroisse de Saint-Bruno, et sera désignée sous le nom de "la paroisse de Boucherville."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 25 juin dernier (1887), de nommer M. Aubert Lemeris, syndic des écoles dissidentes de la municipalité de Barnton, comté de Stanstead, en remplacement de M. James O'Hearn, qui a quitté cette municipalité définitivement.

29 juillet.

Demande d'érection de municipalité.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "municipalité du village de Weedon-Centre," les lots Nos 12, 13 et 14, dans le sixième rang, et les lots Nos 12, 13 et 14, dans le cinquième rang du canton de Weedon, dans le comté de Wolfe.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

AGREGATION DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Depuis sa fondation en 1883, par l'Honorable Gédéon Ouimet, Surintendant de l'Instruction publique, et par les commissaires d'écoles catholiques de Montréal, l'Ecole polytechnique a prospéré, a formé un nombre respectable d'ingénieurs et s'est montrée digne de la bienveillance du Gouvernement, et de la confiance des amis de la haute éducation scientifique et industrielle.

Aussi, lorsque l'Université Laval, désirant répondre aux vues du Saint-Siège, s'est occupée d'organiser à Montréal une Faculté des Arts au complet, avec section des Lettres et section des Sciences, elle n'a voulu, à aucun prix, nuire à cette institution florissante; et, trouvant l'Ecole polytechnique parfaitement établie et constituée, elle l'a jugée digne de faire partie désormais de la grande institution à laquelle est confié l'enseignement supérieur pour la population catholique de la province de Québec.

Les démarches faites en vue d'amener ce résultat ont été couronnées d'un plein succès; et, dès la rentrée prochaine, en attendant les constructions projetées rue Sherbrooke, l'Université Laval donnera ses cours en quatre endroits différents: la Théologie au Grand-Séminaire, ou elle restera toujours; le Droit et la Médecine dans le vieux château de Ramesay; les Arts enfin, au Cabinet de Lecture paroissial pour les cours publics, et au Plateau en ce qui concerne les cours de l'Ecole polytechnique.

Cette école est donc désormais une partie intégrante de l'Université catholique de cette province, et participe à ses privilèges; tout en gardant son caractère d'école spéciale, elle se trouve agrégée à la nouvelle Faculté des Arts de l'Université Laval, dont elle complète l'organisation, en la mettant à cet égard sur le pied des grandes universités.

*Extrait du Registre des Délibérations du
Bureau des Commissaires d'Écoles ca-
tholiques romains de la Cité de
Montréal.*

Séance du 7 Janvier 1837

PRÉSENTS :

MM. A. L. SENTENNE, P.S.S., *Président*,
le Grand-Vicaire MARÉCHAL,
JACQUES GRENIER
EDWARD MURPHY
F. D. MONK

Monsieur le Président informe le Bureau que cette assemblée est convoquée dans le but spécial de prendre en considérations les propositions de l'Université Laval, à l'effet de mettre l'École polytechnique sous le contrôle de cette Université. Monsieur le Président ajoute que Mr l'abbé Marcoux, Vice-Recteur de l'Université Laval et l'Honorable Gédéon Ouimet, Surintendant de l'Instruction publique, se sont rendus ici ce soir, dans le but de donner au Bureau les renseignements dont il pourrait avoir besoin pour délibérer sur cette grave question. En conséquence, il propose, et il est résolu, que ces Messieurs soient invités à assister à la séance.

Monsieur le Président demande à Mr le Vice-Recteur de vouloir bien expliquer les propositions qu'il doit soumettre au Bureau.

Monsieur le Vice-Recteur prend la parole :

“Je dois tout d'abord vous informer, Messieurs, que, grace à la bonne entente qui existe entre le Séminaire de Québec, la Faculté des Arts va être définitivement établie à Montréal. Cette importante faculté comprend non seulement l'étude des Lettres, mais aussi celle des Sciences. L'établissement d'une Faculté des Arts est une des prérogatives accordées à l'Université Laval par sa charte royale.

“Après avoir très sérieusement étudié

la question de l'établissement, à l'Université, d'une école spéciale, pour former des Ingénieurs, le Séminaire de Saint-Sulpice et celui de Québec en sont venus à la conclusion :

“1o. Qu'une seule école de ce genre est amplement suffisante pour la population catholique de la province de Québec :

“2o. Que la ville de Montréal est le centre le plus convenable pour l'établissement de cette école ;

“Vu, d'un côté, la nécessité où se trouve l'Université Laval d'établir à Montréal une Faculté des Arts complète ; dans le but, d'un autre côté, d'éviter que l'établissement d'une école pour la formation des Ingénieurs ne nuise à l'École polytechnique, que l'Honorable Gédéon Ouimet et vous messieurs, avec fondée avec tant de patriotisme et d'intelligence, l'Université Laval vous propose d'élever l'École polytechnique à la hauteur d'une institution universitaire, et en cela elle désire rendre un hommage bien mérité au patriotisme et au dévouement de ses fondateurs. Enfin, messieurs, j'ajouterai, comme raison suprême, qu'en agréant cette proposition, vous vous conformerez aux intentions du Souverain Pontife, qui désire que tout l'enseignement supérieur catholique, en cette province, soit sous le contrôle de l'Université Laval.”

Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique s'exprime alors à peu près en ces termes :

“Après avoir conféré longuement de cette grave question avec Monsieur le Vice-Recteur, je dois vous dire, Messieurs, que le Surintendant de l'Instruction publique verra avec plaisir l'École polytechnique élevée à la hauteur d'une institution universitaire.

“Puisque l'on a bien voulu faire allusion à la part que j'ai prise à la création de l'École polytechnique, je dois à la vérité d'ajouter que cette institution, qui s'est développée au milieu de difficultés

de toute nature, ne serait pas l'objet d'une proposition aussi honorable, si vous n'aviez su vous imposer les sacrifices nécessaires pour la fonder, et pour en confier la direction et l'enseignement à des hommes aussi compétents que dévoués.

“ Pour ma part, en cédant les droits que la Loi me confère sur cette école, je me sens amplement récompensé par l'importance qu'elle prend de jour en jour, et surtout par la raison suprême que nous nous conformons au désir du grand Pape Léon XIII.”

Lecture est alors faite des propositions que l'Université Laval doit faire au Gouvernement. Ces propositions sont renvoyées à un comité spécial, qui reçoit pouvoir et instruction de les compléter et de les modifier, de manière à les rendre conforme aux opinions émises dans cette séance.

Après délibération, il est résolu à l'unanimité :

1o. Que le Bureau des Commissaires d'Ecoles catholiques romains de la cité de Montréal consent à se désister de tous ses droits sur l'Ecole polytechnique de Montréal, en faveur de l'Université Laval, qui s'engage à prendre le contrôle de la dite Ecole, et à lui conserver son cachet d'Ecole spéciale, en l'annexant à la Faculté des Arts à Montréal, à dater du premier juillet prochain ;

2o. Que le dit Bureau s'engage à fournir gratuitement à l'Université Laval, le local actuellement occupé par les classes de la dite Ecole, pendant au moins cinq ans ;

3o. Qu'un comité, composé de Mr le Curé Sentenne, de Mr Monk et de Mr Archambault, principal de la dite Ecole, est nommé pour régler, avec les autorités de l'Université Laval, les détails de l'arrangement.

Le lendemain, 8 janvier, le comité spécial s'est réuni ; tous les membres étaient présents, ainsi que Monsieur le Vice-Recteur de l'Université Laval.

Après avoir approuvé la rédaction du procès-verbal de la séance du 7 janvier, le comité procède à l'examen des propositions de l'Université Laval. Voici ces propositions, telles que modifiées et adoptées par le comité :

“ L'Ecole polytechnique de Montréal, fondée par l'Honorable Gédéon Ouimet, est placée sous le contrôle de l'Université Laval à Montréal, tout en conservant son cachet d'Ecole spéciale, son nom et son programme, qui cependant pourra être modifié ou développé, suivant les circonstances.

“ La nomination des professeurs et du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'Ecole, sera faite par le conseil universitaire.

“ Les professeurs actuels de l'Ecole polytechnique continueront à être professeurs, et seront soumis aux règlements universitaires. Leurs honoraires ne seront pas moindres que ceux qu'ils reçoivent aujourd'hui pour les Cours qu'ils professent, ainsi que pour les autres fonctions qui leur sont attribuées par les règlements actuels de l'Ecole.

“ Les enfants des directeurs et des professeurs actuels de l'Ecole seront, à l'avenir comme aujourd'hui, admis graduellement à suivre les Cours.

“ Il sera fait chaque année, au Surintendant de l'Instruction publique, un rapport contenant :

“ 1o Le Cours suivi à l'Ecole,

“ 2o Le classement des élèves,

“ 3o L'état des collections, instruments, laboratoire, et bibliothèque,

“ 4o Le chiffre des recettes et des dépenses.

“ Le Surintendant de l'Instruction publique pourra nommer un assesseur pour assister à l'examen final des élèves.

“ L'Université Laval, conformément à sa charte, délivrera aux élèves de l'Ecole polytechnique, le Diplôme d'Ingénieur civil, ou d'Ingénieur des mines, ou d'Ingénieur mécanicien, ou d'Ingénieur

industriel, suivant le cours spécial suivi par chacun d'eux.

“ Le Séminaire de Québec s'engage à tenir sur un bon pied l'École polytechnique de Montréal, annexée à la faculté des Arts de l'Université Laval à Montréal, et le Gouvernement provincial, de son côté, payera annuellement au dit Séminaire de Québec, la somme de pas moins de six mille piastres.

“ L'Université Laval admettra sans examen, à l'École polytechnique, les élèves de l'Académie commerciale du Plateau, sur présentation d'un certificat du Principal de la dite École, constatant qu'ils ont suivi les cours de la Septième année ou classe des Lettres, et qu'ils ont subi un examen satisfaisant à la fin de l'année scolaire.

“ Mr U E Archambault sera professeur titulaire de la faculté des Arts, et il conservera la direction de la dite École polytechnique, avec les honoraires qu'il reçoit aujourd'hui.

“ L'ameublement, les instruments de physique et de chimie, les collections, les ouvrages de la bibliothèque, etc., achetés avec l'argent provenant de l'allocation du Gouvernement, seront remis à l'Université Laval, pour l'usage de la dite Ecole polytechnique.”

A. L. SENTENNE, P.S.S.,
U. E. ARCHAMBAULT.

Assist.-Secrétaire.

ACTE CONCERNANT L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

50 *Vict.*, chap. 21.

(Sanctionné le 18 Mai, 1887.)

SA MAJESTÉ par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. A dater du premier juillet prochain, l'École polytechnique de Montréal, doit être placée sous le contrôle de l'Université Laval et annexée à la faculté des

arts à Montréal, tout en conservant son nom et son cachet d'école spéciale, conformément à l'arrangement intervenu entre cette université, le surintendant de l'instruction publique et le bureau des commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Montréal, lequel arrangement doit demeurer déposé dans les archives du département du secrétaire de la province et dans celle du département de l'instruction publique.

2. Le programme de l'école, tel que actuellement en vigueur continue d'exister, mais peut être modifié ou développé par l'université suivant les besoins.

3. La nomination du principal, des professeurs et du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'école est faite par le conseil de l'université.

4. Il est fait, chaque année, au surintendant de l'instruction publique un rapport contenant :

10. Le cours suivi à l'école et les modifications ou développements apportés au programme ;

20. Le nombre et le classement des élèves ;

30. L'état des collections, instruments, laboratoire et bibliothèque ;

40. Le chiffre des recettes et les dépenses de l'école.

5. Le surintendant de l'instruction publique peut nommer un assesseur pour assister aux examens de fin d'année.

6. L'Université Laval, conformément à sa charte, délivre aux élèves de l'École polytechnique, le diplôme d'ingénieur civil, d'ingénieur des mines, d'ingénieur mécanicien, d'ingénieur industriel, ou d'autres diplômes, suivant le cours spéciale suivi par chacun d'eux.

7. Il est fait mention dans le diplôme que l'élève a subi ses examens, pendant tout le cours, d'une manière satisfaisante, ou avec distinction, ou avec grande distinction ou avec la plus grande dis-

inction, selon les règlements d'ordre intérieur de l'école.

8. Les noms des élèves diplômés sont publiés dans la Gazette officielle de Québec, avec mention de la note méritée par chacun d'eux et établie sur la moyenne générale des notes conservées pendant le cours.

9. Les termes employés dans la section 6 ci-dessus par le classement des diplômés, doivent être entendus comme suit :

10. Le diplôme d'ingénieur civil est délivré à l'élève capable de diriger et exécuter tous les travaux d'art et de construction à la surface du sol ;

20. Le diplôme d'ingénieur des mines est délivré à l'élève capable de diriger et d'exécuter tous les travaux de découverte, d'extraction et d'exploitation des minerais et des minéraux ainsi que de leur transformation en métaux utiles ;

30. Le diplôme d'ingénieur mécanicien est délivré à l'élève capable de dessiner, combiner et construire des engins et des machines employés dans l'industrie ;

40. Le diplôme d'ingénieur industriel est délivré à l'élève capable d'appliquer les principes de la physique et la chimie à la production et la manufacture.

10. Les instruments de physique et de chimie, les collections, les ouvrages de la bibliothèque, et autres objets, achetés avec l'argent du Gouvernement, seront remis à l'Université Laval pour l'usage de la dite Ecole polytechnique par le dit bureau des commissaires, le premier juillet prochain.

11. La balance du fonds créée, en 1869, pour l'établissement d'une école de sciences appliquées aux arts, qui se trouve en dépôt à la Banque Nationale de Québec, et qui s'élève à la somme de neuf mille neuf cent quarante-trois piastres et quarante-huit centins, ainsi que l'intérêt accru sur cette somme, à la date de la sanction du présent acte, sera payée au bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal,

pour l'indemniser des sommes considérables qu'il a dépensées pour l'achat du mobilier et le maintien de la dite Ecole polytechnique.

12. Les sections 44 à 51 toutes deux inclusivement de l'acte 40 Vict., ch. 22, telles que modifiées par la section 11 de l'acte 41 Vict., ch. 6, sont abrogées.

13. Le présent acte viendra en force le jour de sa sanction.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

DE L'AUTORITÉ EN GÉNÉRAL.

Le vulgaire, qui ne réfléchit point, se fait d'ordinaire une idée étrange de l'autorité.

Lorsque deux hommes se battent dans la rue et qu'il s'agit de les séparer ; lorsqu'un méfait vient d'être commis et qu'il faut arrêter le délinquant ; lorsqu'il s'agit d'enfoncer une porte ou de décrocher un pendu, on se hâte d'avoir recours à l'autorité. Suivant l'occurrence, on avertit le sergent de ville, on appelle la garde, on va chercher le commissaire de police. Dans ce monde-là, on ne se représente point l'autorité autrement que sous l'aspect d'un uniforme, avec des galons et des boutons d'ordonnance.

Sans vouloir diminuer en rien l'utile respect qu'inspirent ces dignes fonctionnaires, sans rien rabattre de mon admiration innée pour le garde-champêtre et surtout pour le gendarme, je suis bien obligé d'ajouter que tous ces agents représentent la forme la plus extérieure et la plus lointaine du principe moral de l'autorité. C'est dans l'âme elle-même qu'il faut chercher son fondement, et c'est par là seulement qu'on pourra expliquer le rôle immense joué par lui à tous les degrés de l'ordre social.

Vous débarquez dans une ville qui ne vous est point familière ; vous cherchez un correspondant dont l'adresse est écri-

te d'avance sur votre portefeuille. Vous y lisez le nom du quartier et de la rue ; mais vous ignorez absolument de quel côté vous devez vous diriger, Dans la pratique, cette situation ne vous cause aucun embarras. Vous vous adressez, tout à fait au hasard, au premier passant venu ; vous lui demandez l'indication qui vous est nécessaire et vous vous mettez en route sans hésitation.

Le langage lui-même permettait de dire, si la chose en valait suffisamment la peine, que vous vous dirigiez de tel ou tel côté, sur l'autorité de la personne à laquelle vous avez adressé votre question. Vous vous en rapportez pleinement à elle. Vous n'admettez pas un seul instant qu'elle ait eu la pensée de vous induire en erreur sur votre chemin. Vous comprenez de vous-même, et votre interrogation suffirait pour le prouver, que votre véritable avantage est de suivre ces indications et de leur obéir sans résistance.

Autre exemple de l'autorité.

Vous rencontrez souvent dans les grandes villes, au pied d'une maison dont on recouvre le toit, un homme debout avec une grande latte de bois blanc : il arrête les passants qui, sans y prendre garde, iraient s'exposer à cette pluie de décombres. Il leur fait signe de suivre le côté opposé de la rue. Sur la simple indication donnée par ce geste de commandement, vous voyez les personnages les plus considérables se ranger sur l'autre bord du pavé ; des généraux, des magistrats, des prélats, des millionnaires obéir avec une docilité empressée à cet ordre si brièvement signifié par un simple manœuvre.

C'est que chacun de ces personnages considérables comprend, et comprend d'autant mieux qu'il est lui-même plus important et plus éclairé, cette vérité fondamentale qu'ici l'autorité s'exerce non point dans l'intérêt de celui qui commande, mais au profit exclusif de

celui qui obéit. Ni le maçon qui détourne avec sa règle les pas imprudents du promeneur, ni le passant qui fournit à l'étranger les indications demandées, n'apportent le moindre intérêt dans l'acte qu'ils accomplissent l'un et l'autre, et ils s'acquittent tous deux d'un devoir, ici de courtoisie et là de situation.

Il n'en faut pas plus que cette remarque pour donner une définition satisfaisante de l'autorité. Disons donc simplement et sans vouloir chercher mal à propos de difficulté, que l'autorité, c'est l'exercice du pouvoir au profit de celui qui obéit et non point au profit de celui qui commande.

Cette définition élémentaire a l'heureuse fortune de se vérifier sans explication ni commentaire, à tous les degrés de la hiérarchie sociale. Lorsqu'un magistrat, un président d'assises, un juge instructeur entreprenant cette terrible besogne de constater, de poursuivre et de réprimer un attentat aux lois et à l'ordre public, ce n'est assurément pas en vue de leur propre intérêt et pour satisfaire à leur propre agrément qu'ils exercent dans toute leur étendue les pouvoirs remis entre leurs mains par la loi. Aussi personne ne se révolte-t-il contre les arrêts ou les réquisitions de la justice, tant chacun est persuadé qu'il y va du plus cher intérêt de tous. Ce sont bien là les caractères que nous avons assignés à l'autorité. On pourrait, comme on le voit du reste, pousser plus loin cette recherche et montrer aisément, par d'autres exemples encore, que partout la définition se vérifie avec la même exactitude.

C'est surtout lorsqu'il s'agit de l'enfance et de son éducation, que l'autorité est vraiment le pouvoir exercé par celui qui commande, au profit de celui qui obéit. Le maître, non plus que le père et la mère, n'a point à faire prévaloir dans les ordres qu'il donne l'omnipotence de sa volonté individuelle, mais ils demeurent tous les trois les témoins et exé-

cuiseurs d'un ordre supérieur. C'est là le caractère premier et fondamental de l'autorité.

ANTONIN RONDELET.

Une leçon de Botanique.

FAMILLE DES URTICÉES

1. *Introduction.* — Vous avez pu remarquer au printemps, le long de la haie du jardin, un grand nombre de jeunes orties qui croissent spontanément. Les graines tombées des plantes ayant fructifié l'année précédente, leur ont donné naissance. Si nous avions recolté de ces graines et si nous les avions semées dans un peu de terre, nous aurions vu qu'elles produisent des dicotylédones.

II. *Sujet.* — *L'ortie appartient à l'embranchement des dicotylédones (1).*

Voici un échantillon de la plante en question. (2) C'est la *grande ortie*, dont le véritable nom est *ortie dioïque*. Nous verrons tout à l'heure pourquoi on lui a donné cette qualification.

Nous constatons tout d'abord que sa tige, sans être tout à fait molle, n'a pas la consistance du bois. C'est donc une tige herbacée.

Les feuilles sont opposées sur la tige, et munies de petites stipules, comme les papilionacées. Dans d'autres plantes de la même famille, les feuilles sont alternes. C'est une plante herbacée, à feuilles opposées ou alternes munies de stipules....

Passons à l'examen des fleurs. Ici nous aurons besoin de toute notre attention. Elles sont placées à l'insertion des feuilles sur la tige, et ont la couleur verdâtre. Comme elles sont très petites, nous en détacherons une que, pour plus de facilité, nous examinerons à la loupe. Séparons-en d'abord les sépales avec la pointe du canif. Nous en comptons

(1) Les mots en italiques sont écrits au tableau.

(2) Le maître doit avoir à sa disposition plusieurs échantillons d'ortie.

quatre. Il en est de même dans les autres fleurs.

A calice formé de quatre sépales....

Où se trouve la corolle? Nous n'en voyons pas de trace. Les autres fleurs en sont également dépourvues. Il faut en conclure que l'ortie n'a pas de corolle.

A corolle nulle.

Détachons les étamines. Elles sont au nombre de quatre dans chaque fleur.

Maintenant, passons à l'examen du fruit. Nous n'en trouvons pas; il n'y a pas d'ovaire. Nous savons pourtant bien que les orties donnent des graines. Nous ne tarderons pas à avoir l'explication de cette anomalie apparente qui nous étonne. Voici un autre échantillon d'ortie. Cette fois, les fleurs ne présentent plus la même disposition d'ensemble: elles constituent de longues grappes pendantes. Détachons-en une. Otons les quatre sépales.

La loupe en main, comptons les étamines. Il n'y en a pas, ni dans cette fleur ni dans les autres.

Par contre, nous voyons parfaitement le pistil, à la base duquel nous découvrons l'ovaire. Cet ovaire devient un akène. Nous sommes donc amenés à constater ce fait, par l'examen de deux échantillons différents de la même plante: que certaines orties portent des étamines et pas de fruit, tandis que d'autres renferment le fruit, mais ne possèdent pas d'étamines.

On a donné aux végétaux qui offrent cette particularité le nom de *plantes dioïques*:

A fleurs dioïques: les unes portant quatre étamines, les autres renfermant les fruits qui sont des akènes.

Nous savons à cette heure que le nom d'ortie dioïque convient bien à cette plante.

Étudions rapidement une autre plante de la même famille. Elle vous est également connue: c'est le *chanvre*.

La tige et les feuilles présentent les mêmes caractères que celles de l'ortie.

Voyons la structure du calice. Il est formé de cinq sépales, un de plus que dans l'ortie. La corolle est nulle.

Le chanvre a un calice à cinq sépales ; — pas de corolle....

Comptons les étamines. Il y en a cinq. — *Cinq étamines....*

L'échantillon que nous examinons ne porte pas non plus de fruit. L'ovaire se trouve sur cette autre tige de chanvre qui, elle, n'a pas d'étamines, comme vous pouvez le constater. Dans le chanvre, comme dans l'ortie, les fruits sont des akènes. Les fleurs du chanvre sont donc aussi des fleurs dioïques.

Des fleurs dioïques ; — des fruits étant des akènes.

Des deux plantes que nous venons d'étudier, nous déduisons facilement les caractères généraux de la famille.

Son nom dérive de celui de l'ortie qui, en latin, s'appelle *urtica*. L'ortie dioïque et le chanvre font partie de la famille des *urticées*.

III. — Résumé. — FAMILLE DES URTICÉES.

— Les urticées appartiennent à l'embranchement des dicotylédones. Ce sont des plantes herbacées ; — à feuilles opposées ou alternes, munies de stipules ; — à calice formé de quatre ou cinq sépales ; — à corolle nulle ; — à fleurs dioïques (1) : les unes portant quatre ou cinq étamines ; les autres renfermant des fruits qui sont des akènes.

IV. — *Propriétés et usages.* — Les propriétés des plantes de cette famille sont nombreuses et importantes.

Certaines *urticées* fournissent une écorce propre à fabriquer du fil et du papier.

La tige et les feuilles des *orties* sont couvertes de poils glanduleux (1) dont la piqure est brûlante. Desséchées, elles sont inoffensives.

1 Certaines urticées sont monoïques.

1 Les glandes des orties renferment de l'acide fourmique.

Dans le nord de l'Europe, on cultive l'*ortie dioïque*, dont les feuilles servent de fourrage, et les graines se mêlent à l'avoine pour exciter les chevaux. Les habitants de ces contrées extraient une couleur jaune de ses racines et emploient les fibres de la tige à la place du chanvre. Le suc des tiges et des feuilles arrête promptement les hémorrhagies.

L'ortie brûlante est employée dans les douleurs rhumatismales.

L'infusion de *pariétaire officinale* s'emploie pour guérir les inflammations (2).

Les fibres de la tige du *chanvre* (3) servent à fabriquer du fil. Avec les chiffons de toile de chanvre, on fabrique du papier. La graine, appelée chènevis, sert de nourriture aux oiseaux, et fournit une huile à brûler. Les exhalaisons des chènevières sont délétères. L'infusion des feuilles s'emploie contre les dartres.

Le *houblon* relève l'appétit et active la circulation. On peut manger les jeunes pousses en guise d'asperges. Ses cônes sont employés dans la fabrication de la bière.

Les fruits du *jacquier* ou *arbre à pain* servent de principale nourriture aux habitants des îles de la mer du sud. Avec les filaments de l'écorce, ils font des étoffes.

La culture du *mârier blanc* a une grande importance en France et dans le midi de l'Europe. Ses feuilles servent de nourriture aux vers à soie.

Les fruits du *figuier*, séchés au soleil, constituent d'excellents fruits de dessert.

(2) Les propriétés de la pariétaire officinale sont dues à la grande quantité de nitrate de potasse qu'elle contient. Cette plante fournit un exemple frappant de l'irritabilité des végétaux. Si l'on touche une étamine avec la pointe d'une aiguille, elle se redresse comme un ressort qui se débande ; l'anthère s'ouvre et laisse échapper un nuage de pollen.

(3) On cultive dans l'Inde une espèce de chanvre, dont on extrait le *haschisch*, employé par les Orientaux pour se procurer une excitation cérébrale voisine du délire.

Avec l'écorce du *broussonnetier* ou *mûrier à papier*, on fabrique, en Chine, un papier jaunâtre, papier de Chine, très estimé pour le dessin (4.) Avec son écorce, les habitants de l'Océanie se confectionnent des habits.

V.—*Conclusion pratique*.—Comme vous en aurez déjà fait la réflexion, toutes les plantes que la nature produit, même celles qui nous semblent le plus inutiles, sont un bienfait pour l'homme qui les connaît et sait en faire un usage judicieux.

VI.—*Devoir*.—1° Placer dans l'herbier: a) les diverses parties des fleurs du chanvre et de celles de l'ortie dioïque; b) deux échantillons de chacune de ces plantes, l'un avec des fleurs à étamines, l'autre avec les fleurs à ovaire. —

2° Transcrire le résumé de la leçon dans le cahier affecté à cet usage.

3° Rédaction: Comparaison entre le chanvre et l'ortie (1).

VII.—*Tableau*.

(4) Les industriels parisiens sont parvenus à imiter parfaitement ce papier et le font même plus beau et meilleur.

FAMILLE DES URTICÉES.

URTICÉES.	Plantes-types	{	= Ortie dioïque et chanvre. Plantes herbacées (2); feuilles opposées ou alternes, munies de stipules; — calice à quatre ou cinq sépales; — corolle nulle; — fleurs dioïques: — les unes portant quatre ou cinq étamines, les autres renfermant les fruits qui sont des akènes.
	Caractères.		
	1. Ortie.		
	2. Pariétaire.		
	3. Chanvre.		
4. Houblon.	brûlante. dioïque. officinale (3). cultivé. grimpant. Jacquier ou arbre à pain. Mûrier blanc. Figuier. Broussonnetier ou mûrier à papier.		
Végétaux exotiques (4).			

(1) Ce travail, assez difficile, sera soigneusement corrigé en classe.

(2) Ce caractère n'est vrai que pour les urticées indigènes.

(3) On rencontre très rarement cette plante à l'état sauvage.

(4) Autant que possible, on montrera aux élèves des gravures représentant ces végétaux.

J. C.

ANALYSE LITTÉRAIRE

LE LABOUREUR ET SES ENFANTS.

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins.

Un riche laboureur sentant sa mort prochaine,
Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins.
"Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage
Que nous ont laissé nos parents;
Un trésor est caché dedans.

Je ne sais pas l'endroit; mais un peu de courage
Vous le fera trouver; vous en viendrez à bout.
Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'oût;
Creusez, fouillez, bêchez; ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse."

Le père mort, les fils vous retournent le champ.
De çà, de là, partout; si bien qu'au bout de l'an
Il en rapporta davantage.

D'argent, point de caché. Mais le père fut sage
De leur montrer, avant sa mort,
Que le travail est un trésor.

LA FONTAINE (1621-1695).

IDÉE GÉNÉRALE DU MORCEAU

Les élèves lisent tout bas le morceau, afin d'en acquérir une idée générale; l'instituteur en désigne quelques-uns pour faire un résumé oral très concis. L'exposé suivant suffit: Dans cette fable, il s'agit d'un père mourant qui recommande à ses enfants de fouiller un champ de toute façon afin de découvrir un trésor qui y est caché. Après la mort du père, les enfants suivent son conseil, mais ils ne trouvent absolument rien dans le sol. Toutefois leur travail rendit le champ plus fertile. C'est là le but que le père avait voulu attendre: ses enfants comprirent *que le travail est un trésor*.

Indiquer le but de l'auteur, c'est-à-dire la morale qu'il a voulu enseigner.

DIVISION DU SUJET

Après avoir dégagé l'idée générale de la fable, les élèves en recherchent les divisions logiques.

Première partie: un conseil (les deux premiers vers).

Deuxième partie: discours d'un laboureur à ses enfants (jusqu'à ce vers: où la main ne passe et repasse);

Troisième partie: conduite des enfants après la mort de leur père (jusqu'aux mots : d'argent, point de caché).

Quatrième partie: morale (le reste de la fable).

Nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de subdiviser ces quatre parties.

ETUDE DÉTAILLÉE DU MORCEAU.—LE TITRE

Le titre, *le laboureur et ses enfants*, est bien choisi pour prêcher l'amour du travail ; le sort du laboureur est de travailler rudement, s'il veut obtenir de riches moissons.

PREMIÈRE DIVISION.

Que renferment ces deux vers ?— Un conseil, une exhortation.— Qui donne ce conseil ?— C'est l'auteur de la fable.— Comment appelle-t-on cet auteur ?— La Fontaine.— C'est exact. La Fontaine est un des grands écrivains français du dix-septième siècle ; il est né en 1621 et il est mort en 1695. Il a rendu son nom immortel par ses fables ; la fable est un genre de composition dans lequel aucun écrivain ne l'a égalé : il est inimitable.

A qui s'adresse l'auteur ?— Au lecteur.— Que lui recommande-t-il ?— De travailler, de se donner de la peine.— Cela nous est-il toujours possible ?— Oui.— Pourquoi ?— Le travail est le fonds qui manque le moins.

Expliquez le sens de cette réflexion.— Tout le monde ne possède pas un fonds en argent, en terres, en maisons, en marchandises, etc., mais tous, sauf de rares exceptions, nous avons nos deux bras et notre intelligence avec lesquels nous pouvons travailler, et ces ressources valent bien un capital.

Remarques grammaticales.— Quel est le sujet de est ?— Ce— De quel mot ce tient-il la place ?— De peine.— Remplacez ce par *peine* dans le second vers.

Analysez de la dans le premier vers.

Exercice de langage.— Donnez un verbe, un qualificatif et un adverbe dérivés de

peine.— Péiner, pénible, péniblement, *pénat* et *pénalité* ont la même racine.

Fonds.— Ce mot prend une *s* au singulier et signifie une terre, une propriété immeuble ; au pluriel, il signifie une somme d'argent, un capital.

Faites connaître les homonymes *ne fonds* en les employant dans une proposition complète.

Les bons comptes *font* les bons amis. Dieu voit au *fond* des cœurs. La neige *fond* au soleil. J'ai tenu un enfant sur les *font*s baptismaux.

DEUXIÈME DIVISION

Genre de style: Allocution.— Qui parle ?— Un laboureur.— A qui s'adresse-t-il ?— A ses enfants.— Dans quelles circonstances leur parle-t-il ?— Il est mourant, ses enfants sont réunis autour de son lit, aucune autre personne n'est présente.

Pourquoi a-t-il attendu que la mort fût prochaine ?— Parce qu'alors les recommandations sont plus solennelles, elles paraissent avoir plus de valeur ; elles frappent davantage, elle sont mieux écoutées.

Pourquoi sans témoins ?— Parce qu'il s'agit d'un secret important.

Pourquoi recommande-t-il à ses enfants de ne pas vendre l'héritage ?

— Parce qu'un trésor est caché dedans.— Y a-t-il réellement un trésor ?

— Oui, la fertilité même du champ.

Que nous ont laissé nos parents ?— Le père a fait ce qu'il recommande à ses fils de faire ; pour lui ce fut aussi un bien paternel.— Pourquoi le père dit-il qu'il ne sait pas l'endroit ?— Pour forcer ses enfants à fouiller tout le champ.— Pourquoi dit-il : vous en viendrez à bout ?— Pour qu'ils ne se découragent pas.

Que doivent-ils faire pour découvrir le trésor ? Remuer le champ.— Pourquoi : dès qu'on aura fait l'ouï ?— Pour ne pas endommager la récolte.— Pourquoi ne faut-il laisser nulle place sans y fouiller ?— Parce que le but du père est de faire re-

muer tout le champ, dans toute son étendue, ce qu'il exprime encore par ces mots: *creusez, fouillez, bêchez ne laissez nulle place où la main ne passe et repasse.*

Remarques grammaticales.—Quelle est la fonction de *mort*?—Sujet de *était* sous-entendu.—Quel est le complément circonstanciel de lieu de *fit venir*?—Auprès de lui, sous-entendu.—Quelle est la fonction des *enfants*?—Complément direct de *fit venir* (locution verbale transitive).

Quelle est la fonction de *que* (après héritage)?—Complément direct de *ont laissé*.—Le sujet de *ont laissé*?—Nos parents.—Dans cette proposition: je ne sais pas l'endroit, de quel endroit, s'agit-il?—De l'endroit où le trésor est caché.—La fonction de *le* (avant *fera trouver*).—Vous *en* viendrez à bout; indiquez la nature de *en* dans cette proposition? Pronom employé par syllepse; la proposition signifie: Vous viendrez à bout *de cette besogne*, vous trouverez le trésor.

Exercices de langage.—Que veut dire: faire l'*oût*?—Faire la moisson. Le mot *oût* signifie aussi l'époque de la moisson.

Quels sont les radicaux de: *prochaine*, *héritage* (proche, hériter)?

Indiquer les dérivés de *témoign* (témoigner, testimonial, tester, attester, testament), de *bout* (bouton, bouture, abouter, aboutir), de *champ* (champêtre, champignon, camp, campagne), de *août* (aoûter), de *main* (manier, manuel, manufacture, manuscrit, bimane, quadrumane, etc.)

TROISIÈME DIVISION

Genre de style: récit, narration. Quelles sont les expressions qui démontrent le travail opiniâtre des enfants?—*Retournent* le champ, *de ça, de là, partout*.—Quel fut le résultat des fouilles?—Le champ rapporta davantage.—Est-ce là le but que les enfants croyaient atteindre?—Non, ils s'attendaient à trouver de l'argent.—Auront-ils regretté leurs peines?—Non, car ils auront compris ce que leur père avait voulu leur apprendre.

Remarques grammaticales.—Quelle est la fonction de *mort*?—Participe passé employé avec l'auxiliaire être sous-entendu.—La fonction de *vous* (retournent le champ).—Explétif.—La fonction ne *en* (rapporta davantage)? Complément circonstanciel de cause de rapports.—La fonction de *argent*?—Sujet réel de *avait*, sous-entendu, si l'on rétablit ainsi la construction pleine: Il n'y avait point d'argent de caché. On pourrait dire aussi: En fait d'argent, il n'y en avait point de caché.

Exercice de langage.—Dérivés de *mort* (mortel, mortellement, mortalité, mortuaire, moribond, immortel, etc.), *fil* filial, filialement, filiation, *an* (année, année, annuel, bisannuel, biennal, annuaire etc.), *argent* (argenter, argenterie, argenterie, argenture, argentifin).

MORALE

Quelle est la morale?—Le travail est un trésor.—Pourquoi?—Parce que c'est la source de tous les biens et c'est un fonds qui manque rarement.—Montrez que le père a été sage en donnant cette leçon à ses enfants.—C'est qu'on peut perdre tous les biens matériels, mais les qualités morales, notamment l'amour du travail, ne sauraient être enlevées à l'homme.

Remarquez, mes enfants, que le laboureur était bien convaincu de l'importance de cette vérité, car il était riche, il laissait une fortune à ses enfants et, cependant, il tient à ce qu'ils travaillent. Profitez aussi de cette leçon; quelles que soient vos ressources, mettez-vous au travail, chaque jour, avec ardeur; si vous contractez cette excellente habitude dans votre jeunesse, vous serez heureux plus tard.

C.-J. SCHÉPERS

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE
RÉCITATION.

I

L'ENFANT ET L'ALOUETTE.

J'étais encore enfant, une gentille alouette
 Dans un pré tomba près de moi.
 Je la ramasse plein d'émoi ;
 Elle tremblotte ; aussi je comprends son effroi,
 Lorsqu'en relevant la tête,
 Je vois une vilaine bête :
 C'était un épervier, je crois.
 Surmonsein promptement je cache la pauvrette,
 Et mon sein compte avec douleur
 Les pulsations de son cœur.
 Elle était froide encore et plus morte que vive,
 En proie encore à la frayeur.
 Je couvre de baisers ma gentille captive,
 Lui parle ; elle paraît se complaire à ma voix
 Et commence à battre de l'aile.
 Quand l'épervier disparut dans les bois,
 Quand tout danger fut éloigné pour elle,
 J'ouvre ma main, le cœur joyeux.
 Obliquement d'abord elle inspecte les cieus.
 En tous sens promène ses yeux,
 Puis s'élève en chantant vers les célestes lieux,
 Après m'avoir dit à l'oreille :
 "Bénis soient les petits enfants
 Pour les petits oiseaux bons et compatissants :
 Que sur eux le ciel toujours veille !"

Frédéric JACQUIER.

PARAPHRASE DU PŒAUME CXLV.

II

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du
 [monde ;
 Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde
 Que toujours quelque vent empêche de calmer.
 Quittons ces vanités, laissons-nous de la suivre :
 C'est Dieu qui nous fait vivre,
 C'est lui qu'il faut aimer.

En vain, pour satisfaire à nos lâches envies,
 Nous passons près des rois tout le temps de nos
 [vies

A souffrir des mépris et ployer les genoux :
 Ce qu'ils peuvent n'est rien ; ils sont, comme nous
 [sommes,

Véritablement hommes,
 Et meurent comme nous.

Ont-ils rendu l'esprit, ce n'est plus que poussière
 Que cette majesté si prompteuse et si fière

Dont l'éclat orgueilleux étonnait l'univers ;
 Et, dans ces grands tombeaux où leurs âmes
 [hautaines

Font encore les vaines,
 Ils sont mangés des vers.

Là se perdent ces noms de maîtres de la terre,
 D'arbitres de la paix, de fondres de la guerre ;
 Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de
 [flatteurs ;

Et tombent avec eux d'une chute commune
 Tous ceux que leur fortune
 Faisait leurs serviteurs.

MALHERBE.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

Fautes à relever.— Livraison précédente, page
 50, 1re colonne, ligne 49, lire : L'enfant *devrait...* ;
 page 52, 1re colonne, ligne 5, écrire *couronnée...*

I. LA BELLADONE.

La belladone croît dans les lieux incultes, sur le bord des chemins et le long des vieux murs. Sa racine est longue, rameuse, fauve à l'extérieur, blanche intérieurement, et répand une odeur vireuse. La tige, haute de trois à quatre pieds, porte des fruits arrondis, d'abord verts, puis rouges, et ensuite presque noirs : ce sont les baies de la belladone. Ces baies, dont la saveur est douceâtre, offrent une certaine ressemblance avec les cerises et les guignes (1). Beaucoup d'enfants et même des personnes plus âgées croyant ces fruits bons à manger, y sont trompés en en mangeant, et ne tardent pas à devenir victimes de ce poison dangereux.

(1) Espèce de cerises.

II. UN GRAND MUSICIEN.

Crains Dieu, fais le bien, ne redoute personne : telle fut la règle de conduite d'un enfant qui, par sa sagesse, sa piété, ses talents et sa persévérance, parvint à de hautes destinées. Fils d'un pauvre charron des environs de Vienne, il naquit au siècle dernier, passa sa jeunesse dans l'indigence, apprit la musique et devint domestique chez un maître de chant peu

patient et dont il eut beaucoup à souffrir. Quand il fut plus instruit, il jouit de la protection d'un grand de la cour; il voyagea en Europe; on le reçut à Londres avec enthousiasme et il y fit fortune. Cet homme laborieux et infatigable s'appela Joseph Haydn; il mourut en 1809.

III. MAXIMES DE CONDUITE.

Ne mentez jamais. Le mensonge est toujours plus nuisible qu'utile. Celui qui ne dit pas la vérité offense Dieu et se fait tort à lui-même: Celui qui cache une faute par un mensonge, remplace une tache par un trou. Respectez la veillesse; n'insultez jamais aux cheveux blancs. Ceux qui honorent leurs parents sont aimés de Dieu pendant et après leur vie. Si tu fais le bien, tu ne redouteras personne: si tu fais le mal, tu craindras tout le monde. La pauvreté n'excuse pas la malpropreté, car l'eau et l'air appartiennent à tout le monde. La malpropreté coûte plus cher que la propreté, parce qu'elle nuit à la santé. (*L'Éducateur.*)

IV. DU VÉRITABLE BONHEUR DE L'HOMME.

On n'est heureux ni par la fortune, ni par les dignités, ni par le savoir, ni par les plaisirs du monde, ni par la solitude; mais on est heureux par le témoignage d'une conscience sans reproche: c'est là que se trouvent la paix, le plaisir solide de l'âme, le bonheur; et dans cette matière nos écrivains sacrés se sont montrés bien plus éclairés que tous les sages de l'antiquité. Ce bonheur est au pouvoir de tous, et il n'est au pouvoir de personne de nous le ravir: il est indépendant de tous les accidents de la vie humaine, il reste dans nous, quand tout périt autour de nous. L'homme vertueux peut bien souffrir; mais, dans le calme de son âme pure, il ne voudrait pas changer sa destinée contre celle des méchants qui sembleraient être les plus heureux des mortels. (*FRAYSSINOUS.*)

V. LES DEUX MONDES.

Il y a deux mondes ou deux sociétés. Il y a le monde qui ne connaît pas Jésus-Christ, pour lequel Jésus-Christ n'a point prié, le monde qui, au jour du jugement, sera convaincu d'injustice et de péché, le monde, enfin, dont l'amitié est déclarée par saint Jacques, ennemie de Dieu. C'est le monde mauvais, professant des doctrines d'erreur, dominé par les passions, et vivant sous le honteux esclavage des sens.

Il existe un autre monde ou une autre société, c'est celle des vrais disciples du Sauveur, qui prennent l'Évangile pour règle de leur foi et de leur conduite. Les chrétiens, bien qu'ils soient engagés au milieu du mouvement du siècle, savent se préserver de ses corruptions. Ils sont dans le monde comme *le sel de la terre* qui purifie ce qui est souillé, comme *la lumière du monde*, qui éclaire dans les ténèbres, et, semblables aux enfants des Hébreux jetés dans la fournaise ardente, ils passent à travers les flammes sans en recevoir aucune atteinte.

C'est cette seconde société qui doit être la nôtre, parce qu'elle est la société des âmes pures, chastes, généreuses. Il ne faut pas croire que la joie et les vrais plaisirs soient exclus de ce monde de la piété et de la vertu, et que ceux qui lui appartiennent soient condamnés à vivre sans cesse dans le deuil et la tristesse. Il y a des plaisirs légitimes, des joies innocentes, des amusements honnêtes qui sont permis aux chrétiens. On peut même dire que les vraies et profondes satisfactions du cœur, celles qui ne laissent après elles ni remords ni dégoût, sont le partage exclusif des âmes justes et fidèles à Dieu.

VI. LES DEUX MONDES (*suite*).

Ce serait une dangereuse illusion de s'imaginer qu'on peut faire partie de ces deux sociétés contraires et poser en même temps un pied dans chacun des

deux camps. Non, Jésus-Christ nous l'a dit, et sa parole ne passe point : *On ne peut servir deux maîtres à la fois*, être à Dieu et au démon, obéir à ses passions et chérir la vertu. Rien ne serait plus opposé à l'esprit du christianisme, que cette alliance adultère que l'on voudrait établir entre des choses inconciliables. Aussi la religion ne pourrait voir, sans une profonde affliction, des chrétiens, oubliant la sainteté de leur caractère, *s'asseoir*, le matin, à la table du Seigneur, et *participer*, le soir, à la table des démons ; se prosternant devant les saints autels pour adorer Dieu, sous les vêtements de l'humilité et de la modestie, et se faisant adorer dans les assemblées mondaines avec l'appareil des parures les plus éblouissantes et les plus voluptueuses ; assidus à la célébration des mystères divins, et non moins empressés aux représentations théâtrales devant lesquelles la pudeur doit se voiler ; donnant d'une main, avec parcimonie, quelques aumônes à l'indigence, et de l'autre, dépensant en luxe, avec une folle prodigalité, des sommes excessives que réclament les besoins d'une famille. Bien des chrétiens seront sévèrement jugés à cause de ce mélange profane du bien et du mal que Jésus-Christ découvrira dans leur vie. Quelle valeur pourront avoir devant le souverain Juge ces vertus mêlées d'un alliage impur, ces *justices souillées*, comme parle le Prophète, et à quoi serviront les bonnes œuvres mises dans un bassin de la balance, quand les œuvres mauvaises, placées dans l'autre bassin, l'emporteront par le poids et par le nombre ?

(Le cardinal GUIBERT.)

J.-O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.

L'on voit des hommes tomber d'une haute fortune par les mêmes défauts qui les y avaient fait monter.

(LA BRUYÈRE.)

Un sonnet sans défaut vaut seul un *long* poème.
(BOILEAU.)

N'envions pas à une sorte de gens leur grande fortune : ils l'ont à titre onéreux.
(LA BRUYÈRE.)

Tout membre de la chambre haute, tout pair d'Angleterre est *lord*.
(BESCHERELLE.)

On appelle *lore* une pièce particulière que l'on observe dans la bouche de certains insectes, et qui sert d'appui au menton.

J'en cache les deux tiers aussitôt qu'arrivés
Dans le fond des vaisseaux qui *lors* furent
[trouvés :
(CORNEILLE.)

L'or supplée trop souvent au mérite.
(ACADÉMIE.)

On ne *lasse* jamais personnes sans intérêt.
(LA ROCHEFOUCAULD.)

C'est un pauvre homme qui se *loue* à la journée.
(ACADÉMIE.)

Le *loup* pris jeune se prive, mais ne s'attache point.
(BUFFON.)

Cet homme, qui était autrefois fort agile, est devenu bien *lourd*.
(ACADÉMIE.)

Une *loure* ne se joue pas sur le ton de la Descente de Mars.
(VOLTAIRE.)

Il *loure* ces notes, cet air.

La raison garde un profond silence quand je *lui* demande compte des contradictions qui sont en moi.

(L. RACINE.)

Depuis ce jour, tourment de ma mémoire,
Nul doux soleil sur ma tête n'a *lui*.

(MILLEVOYE.)

À l'aspect du soleil qui nous *luit*,
Monsieur ferme les yeux et prétend qu'il fait
fnuit.

(DE LA VILLE.)

Un héros de soi-même emprunte tout son *lustré*.
(BOILEAU.)

Maintenant que le temps a mûri mes desirs,
Que mon âge amoureux de plus sages plaisirs
Bientôt s'en va frapper à son neuvième *lustré*,
J'aime mieux mon repos qu'un embarras
[illustre.

(IDEM.)

Le lapin prend ses petits entre ses pattes, il leur *lustre* le poil, il leur sèche les yeux, et tous, les uns après les autres, ont également part à ses soins.

(BUFFON.)

J.-O. C.

PHRASES A CORRIGER.

1. Mais, en outre, il faudrait que celui qui voudrait convaincre Nicolazic de fausseté, prouverait d'abord que non seulement il n'avait pas de bonnes mœurs, mais qu'il doit être rangé au nombre des fourbes et des imposteurs.

1. Bien que, en effet, à la fin du dix-huitième siècle, des hordes d'hommes criminels se répandirent dans les villes et y poursuivirent les honnêtes gens, cependant les Bretons, même au péril de leur vie, ne cessèrent pas de recourir au sanctuaire de sainte Anne et d'implorer son aide dans cette saison de calamité.

3. Les vendeurs de timbres-postes à Québec ont eux aussi été avertis que désormais leur commission ne serait plus de 3 p. cent, mais de 1 p. cent.

4. Les ombres artistiquement posées produisaient un effet saisissant.

5. En outre des protestations verbales, prononcées en consistoire, il y a eu une première protestation, sous forme de note, adressée par le cardinal Gonsalvi, secrétaire d'état à M. Cacault, ministre plénipotentiaire de France à Rome.

6. Déjà, depuis leur arrivée et malgré leur peu de moyens, les révérends Pères, ont montré ce que pouvait faire le travail et la persévérance.

7. Ces historiens sont aussi les hommes les plus considérables et les mieux doués de leur temps. Est-ce que l'Église va rester courte devant ces interpellations nouvelles ?

8. Voici les renseignements que Mgr Barbier de Montault a donné il y a quelques années sur cette miraculeuse li-
queur.

9. Si tout individu voulait se conformer aux grandes lois de l'hygiène, non seulement il se mettrait à l'abri des épidémies, mais encore il travaillerait sûrement à la disparition du choléra, de la diphtérie, de la variole, de la fièvre typhoïde et de la peste.

10. La grandeur et la prospérité d'une nation est donc intimement liées à la pratique de l'hygiène, à la salubrité des habitations et des villes.

11. La commission des logements insalubres de la ville de Paris vient de reconstituer son bureau. Parmi ses vices présidents, nous avons été heureux de remarquer le nom de notre savant ami le docteur ***

12. Tous les maîtres d'usine, les médecins, les architectes, etc., lui seront reconnaissants d'avoir amassé, recueilli tous ces documents et de les avoir publiés en volume.

13. Nous avons déjà entretenus nos lecteurs du congrès qui va se tenir à Vienne du 26 septembre au 1^{er} octobre 1887.

14. Après un absence de 14 années, M** nous arrive avec une réputation propre à jalouser les vieux disciples d'Esculape de la métropole du Canada.

CORRECTIONS.

1.prouvât d'abord que non seulement.....

2.se répandissent dans les villes et y poursuivissent.....

3. Les vendeurs de timbres-poste.....

4. Les ombres artistement posées.....

5. Outre des protestations verbales...

6.ce que pouvaient (et mieux ce que peuvent).....

7.Est-ce que l'Église va rester courte.....

8.a donné.....

9.à la disparition.....

10.sont donc intimement liées.....

11.Parmi ses vice-présidents.....

12.et de les avoir publiés en volume.....

13. Nous avons déjà *entretenu*.....

14. Après une absence de 14 ans, M** nous arrive avec une réputation propre à rendre jaloux.....

J.-O.C.

PROBLEMES D'ARITHMETIQUE.

(Faute à relever.—Livraison précédente, page 54, 2de colonne, prob. V, lire : puis, retranchant cette nouvelle fraction...)

COURS ÉLÉMENTAIRE.

Problèmes sur les fractions ordinaires.

I. Une dame achète trois rubans ayant le premier 1 mètre $\frac{1}{2}$; le second 2 mètres $\frac{2}{3}$; le troisième 3 mètres $\frac{3}{4}$. Quelle somme doit-elle payer, le demi-mètre coûtant 35 centimes ?

La somme des trois longueurs est

$$1 + 2 + 3 + \frac{1}{2} + \frac{2}{3} + \frac{3}{4},$$

ou

$$6^m + \frac{4}{3} + \frac{6}{4} + \frac{7}{4} = 6^m + 1\frac{7}{4} = 8^m \frac{1}{4}.$$

Le mètre coûte 2 fois 35 centimes, c'est-à-dire 70 centimes.

Le prix des 8 mèt. est... $0^{\text{fr}},70 \times 8 = 5^{\text{fr}},60$.

Le prix de $\frac{1}{4}$ de mèt. est. $0^{\text{fr}},70 : 4 = 0^{\text{fr}},175$

La somme demandée

est donc..... $5^{\text{fr}},6875$

Réponse.— $5^{\text{fr}},68$ et 3 quarts de centime.

II. Une somme d'argent a été distribuée entre 4 personnes; la première en a reçu $\frac{1}{4}$; la seconde $\frac{1}{3}$; la troisième $\frac{1}{8}$. Quelle partie de la somme reste-t-il à la quatrième ?

La partie de la somme prise par les trois premières personnes est

$$\frac{1}{4} + \frac{1}{3} + \frac{1}{8} = \frac{6}{24} + \frac{8}{24} + \frac{3}{24} = \frac{17}{24}.$$

Il reste donc à la quatrième personne,

$$\frac{24}{24} - \frac{17}{24} = \frac{7}{24}.$$

Réponse.—La quatrième a reçu $\frac{7}{24}$ de la somme.

III. D'une pièce de drap qui contenait 8 mètres $\frac{1}{2}$ on a ôté 5 mètres $\frac{3}{4}$. Quelle est la longueur du reste ?

Le reste est égal à

$$8^m \frac{1}{2} - 5^m \frac{3}{4}.$$

En réduisant les fractions au même dénominateur, ou a

$$8 \frac{2}{4} = 5 \frac{3}{4} \text{ ou } 7^m \frac{4}{4} - 5^m \frac{3}{4} = 2^m \frac{1}{4}.$$

Réponse.—Il reste 2 mètres et 3 quarts.

IV. Un ouvrier a travaillé pendant 6 jours de la semaine chez son patron. Le lundi il n'a fait qu'une demi-journée; le mardi, 3 quarts de journée; le mercredi, 2 tiers de journée; les trois autres journées ont été complètes. Quelle somme recevra-t-il, si le prix de la journée est 6 francs ?

D'abord la durée de son travail dans les trois premiers jours est

$$\frac{1}{2} + \frac{3}{4} + \frac{2}{3} \text{ ou } \frac{6}{12} + \frac{9}{12} + \frac{8}{12},$$

ce qui fait

$$\frac{23}{12} = 1 \frac{11}{12}.$$

On lui doit donc 4 journées et $\frac{11}{12}$.

Le prix des 4 journées est.. $6^{\text{fr}} \times 4 = 24^{\text{fr}}$

Le prix de la 5^e est $\frac{11}{12}$ de 6 francs ou 6 francs diminués de $\frac{1}{12}$ de 6^{fr}, c'est-à-dire diminués de $\frac{6}{12}$ ou d'un demi-franc.

Réponse.—L'ouvrier recevra 29^{fr},50.

V. Dans le thermomètre centigrade l'intervalle entre le point correspondant à la glace fondante et le point correspondant à l'eau bouillante est divisé en 100 parties égales; dans le thermomètre Réaumur ce même intervalle est divisé en 80 parties égales. Trouver d'après cela quelle est en degrés centigrades une température de 20 degrés Réaumur et en degrés Réaumur une température de 30 degrés centigrades.

1° On a

$$80^{\text{R}} = 100^{\text{C}}$$

et

$$1^{\text{R}} = \frac{100^{\text{C}}}{80} = \frac{5^{\text{C}}}{4}.$$

Ainsi, 1 degré Réaumur vaut $\frac{5}{4}$ en degrés centigrades, ou 1 degré plus $\frac{1}{4}$.

Donc, pour changer un nombre de degrés Réaumur en degrés centigrades, il suffit d'augmenter le nombre de degrés Réaumur du quart de lui-même.

Ainsi 20^R valent en centigrades 20 plus 5 ou 25^C.

2° On a

$$100^c = 80^R$$

et

$$1^c = \frac{80^R}{100} = \frac{4^R}{5}$$

Ainsi 1 degré centigrade vaut $\frac{4}{5}$ en degrés Réaumur, ou 1 moins $\frac{1}{5}$.

Donc, pour convertir un nombre de degrés centigrades en degrés Réaumur, il suffit de diminuer le nombre de la 5^e partie de lui-même.

Ainsi 30° valent en degrés Réaumur 30 moins la 5^e partie de 30, ce qui fait 24°.

COURS SUPÉRIEUR

Problèmes sur l'intérêt et l'escompte.

I. Calculer l'intérêt que rapportent 824 francs qui ont été prêtés à 4 $\frac{1}{4}$ p. 100 pendant 3 mois 20 jours.

L'intérêt de 1^{fr} pour 1 an est..... 0^{fr},0475

Celui de 824^{fr} pour 1 an est 0^{fr},0475 × 824 = 39^{fr},14.

L'intérêt pour 1 jour est..... $\frac{39^{\text{fr}},14}{360}$.

Pour 3^m 20^j ou 110 jours l'intérêt sera

$$\frac{39,14 \times 110}{360} = 11,959.$$

Réponse. — L'intérêt demandé est de 11^{fr},96.

II. Un homme a placé $\frac{1}{3}$ d'un capital à 5 $\frac{1}{4}$ p. 100 et le reste à 3 $\frac{1}{4}$ p. 100. Au bout de 6 mois il retire son argent et reçoit un revenu total de 96^{fr},48. Calculer quel est ce capital.

Si cet homme avait prêté 1 fr. à 5,50 p. 100, la somme prêtée à 3 $\frac{1}{4}$ p. 100 serait 2 francs.

Or 1^{fr} à 5,50 p. 100 rapporte en 1 an. 0^{fr},055
2^{fr} à 3^{fr},25 p. 100 rapportent en un an..... $0,0325 \times 2 = 0^{\text{fr}},065$

Les 3 francs rapporteraient donc ensemble..... 0^{fr},120

En 6 mois ils rapportent la moitié ou..... 0^{fr},06.

Le capital demandé contient donc autant de fois 3 francs qu'il y a de fois 0^{fr},06 dans 96^{fr},48.

Ce nombre de fois est

$$\frac{96,48}{0,06} = \frac{96,48}{6} = 1608.$$

Le capital demandé est donc

$$3 \times 1608 = 4824^{\text{fr}}.$$

III. On a fait escompter trois billets (escompte du commerce).

Le 1^{er} à 5^{fr},40 p. 100, payable dans 48 jours, a produit 23^{fr},50 d'escompte.

Le 2^e, de 2575 francs, payable dans 68 jours, a été escompté à 6 $\frac{1}{4}$ p. 100.

Le 3^e, de 4832 francs, payable dans 72 jours, a donné 48^{fr},40 d'escompte.

Trouver : 1° le montant du 1^{er} billet ; 2° l'escompte du second ; 3° le taux d'escompte du troisième.

Solution.

L'escompte commercial n'étant autre chose que l'intérêt de la somme portée sur le billet, on peut appliquer ici la formule qui exprime la règle du calcul de l'intérêt.

Si on désigne le capital par *c*, le taux par *t*, le nombre de jours par *n* et par *i* l'intérêt ou l'escompte, on a la formule suivante

$$i = \frac{c \times t \times n}{36000} \quad (1),$$

d'où l'on tire en chassant le dénominateur

$$c \times t \times n = 36000 i. \quad (2).$$

1° Le montant du 1^{er} billet est exprimé par *c*.

De l'égalité (1) on tire

$$c = \frac{36000 i}{t \times n},$$

et par conséquent on a

$$c = \frac{36000 \times 23,5}{5,4 \times 48} = 3263^{\text{fr}},92.$$

2° L'escompte *i* du 2^e billet est donné par la formule (1).

En remplaçant les lettres par les nombres correspondants on trouve.

$$i = \frac{2575 \times 6\frac{1}{4} \times 68}{36000} = \frac{2,575 \times 68 \times 20}{36 \times 3},$$

$$t = \frac{2,575 \times 34 \times 10}{3} = 32^{\text{fr}},42.$$

3° De l'égalité (2) on tire pour le taux de l'escompte

$$t = \frac{36000 i}{c \times n};$$

on a par conséquent pour le taux d'escompte du troisième billet

$$t = \frac{36000 \times 48,40}{4832 \times 72} = 5,00.$$

G. B.-L.

PROBLÈMES D'ALGÈBRE.

I. Il y a deux nombres tels, que si on soustrait le petit de trois fois le grand, le reste sera 35; et si on divise quatre fois le grand par trois fois le petit *plus* un, le quotient sera le petit nombre. Quels sont ces nombres? (*Traité élémentaire d'Algèbre* par les Frères des écoles chrétiennes.)

Réponse: 13 et 4.

Solution:

Soient x = le grand nombre,

Et y = le petit.

D'après les conditions du problème,

$$3x - y = 35, \quad (1)$$

$$\frac{4x}{3y + 1} = y. \quad (2)$$

Cherchons la valeur de x dans (1):

$$\begin{aligned} 3x &= y + 35, \\ x &= \frac{y + 35}{3}. \end{aligned} \quad (3)$$

Substituons la valeur de x (3) dans (2):

$$4 \left(\frac{y + 35}{3} \right) = y(3y + 1).$$

Effectuons les opérations indiquées et simplifions:

$$\begin{aligned} 4 \left(\frac{y + 35}{3} \right) &= 3y^2 + y, \\ 4y + 140 &= 9y^2 + 3y, \\ 9y^2 - y &= 140, \\ y^2 - \frac{y}{9} &= \frac{140}{9}. \end{aligned} \quad (4)$$

Complétons le carré:

$$y^2 - \frac{y}{9} + \frac{1}{324} = \frac{140}{9} + \frac{1}{324} = \frac{5041}{324}.$$

Extrayons la racine carrée:

$$y - \frac{1}{18} = \pm \sqrt{\frac{5041}{324}} = \pm \frac{71}{18};$$

D'où $y = \pm \frac{71+1}{18} = 4$ (seule valeur admissible).

Remplaçons maintenant y par sa valeur dans l'équation (1):

$$3x - 4 = 35,$$

$$3x = 39;$$

D'où $x = 13.$

Les deux nombres demandés sont 13 et 4.

II. Quel est le nombre dont la somme des chiffres est 15, et si on ajoute 31 à leur produit, les chiffres seront renversés? (*Même auteur.*)

Réponse: 78.

• Solution:

Soient x = le premier chiffre à gauche,

Et y = le premier chiffre à droite.

D'après les données du problème,

$$x + y = 15, \quad (1)$$

$$xy + 31 = 10y + x. \quad (2)$$

Cherchons la valeur de x dans l'équation (1):

$$x = 15 - y.$$

Substituons cette valeur dans l'équation (2):

$$y(15 - y) + 31 = 10y + 15 - y = 9y + 15.$$

Effectuons les opérations et simplifions:

$$\begin{aligned} 15y - y^2 + 31 &= 9y + 15, \\ y^2 - 6y &= 16. \end{aligned}$$

Complétons le carré:

$$y^2 - 6y + 9 = 25.$$

Extrayons la racine carrée:

$$y - 3 = \pm \sqrt{25} = \pm 5;$$

D'où $y = \pm 5 + 3 = 8$, premier chiffre à droite.

Remplaçons y par sa valeur dans l'équation (1) :

$$x + 8 = 15;$$

D'où $x = 15 - 8 = 7$, premier chiffre à gauche.

Le nombre demandé est 78.

J. O. C.

LECTURE POUR TOUS

HYGIENE DES GENS DE LETTRES.

Les professions libérales sont loin d'être, par elles-mêmes, un obstacle à la santé. Les esprits supérieurs, surtout dans les sciences, atteignent souvent un âge avancé, après avoir vécu une vie dépourvue de maladies et d'infirmités. G. Delaunay affirme même que les gens intelligents vivent plus que les autres, les savants et les écrivains plus que les agriculteurs et les rentiers. D'après lui la moyenne de vie des Académiciens est de 71 ans 5 mois. Ce fait brutal (s'il est vrai) ne vaut-il pas mieux, pour eux, qu'une immortalité souvent aléatoire.

Toutefois, la stimulation de la pensée entraîne souvent avec elle l'irritation nerveuse; l'hypocondrie, et la prédisposition aux affections cérébrales; pendant que l'inactivité physique entraîne la goutte, les calculs du foie et des reins, l'obésité, les hémorroïdes. Ces prédispositions morbides sont d'autant plus graves chez les gens de lettres, qu'ils prennent souvent la maladie pour une entité imaginaire, fuient la médecine et les médecins, et se traitent par le mépris: "A quoi bon me soigner? Et d'ailleurs, en ai-je le temps, docteur? Et puis, avez-vous la prétention de me faire croire à la médecine, vous n'y croyez point vous-même?"

Un organe qui prélude souvent à la détérioration organique chez l'homme de

lettres, c'est l'estomac, qui devient capricieux et personnel, recherche les mets nuisibles et indigestes, et devient un tyran réfractaire à toutes les lois bromatologiques que l'hygiène pourrait lui dicter. Souvent aussi, et principalement sous l'influence des veilles et des travaux prolongés, sous l'influence de l'abus des excitants et des alcooliques (l'homme de lettres succombe facilement, hélas! à leur funeste mirage), les mouvements du cœur deviennent irréguliers, et leur trouble retentit sur le cerveau et les poumons congestionnés. Cette action des travaux intellectuels sur l'organe central de la circulation, est surtout remarquable, lorsque les passions politiques viennent ajouter aux fatigants travaux de cabinet leurs poignantes émotions et leurs désillusionnantes réalités.

On comprend alors facilement qu'au milieu de tous ces troubles dans le "tré-pied vital," l'économie se détériore promptement, et se détraque à l'occasion des moindres actes morbides.

L'hygiène des professions libérales est simple. Pas de travaux exagérés ni prolongés outre mesure: la fatigue cérébrale trace la limite où il faut s'arrêter; cette fatigue se traduit souvent par la migraine, qui punit l'homme de lettres par où il a péché. Éviter le travail après les repas, pour ne pas troubler la digestion, et pendant la nuit, dont on ne saurait impunément faire le jour. Régime uniforme; par d'aliments spéciaux. Éviter également la diète et les excès de nourriture, observer dans les repas la plus grande régularité possible. L'usage des boissons alcooliques doit être fort restreint: un vin tonique aux repas doit suffire. Quant au café, il faut en user comme Fontenelle et Voltaire, mais ne pas en abuser comme Balzac: car, après l'excitation temporaire que produit l'infusion intellectuelle par excellence, survient bientôt la dépression cérébrale; la mémoire s'affaisse ensuite, et les facultés

solides de l'intellect font rapidement naufrage. Nous en dirons autant du tabac, dont l'abus nuit certainement aux gens de lettres.

Il faut choisir pour travailler le moment où l'on est le mieux disposé au travail. Le cabinet renfermera un air pur, ni chaud, ni froid ; l'aération atténue les dangers de la vie sédentaire. En dehors de cette vie, on recherchera l'exercice actif, les grands arbres, la culture, le canotage, l'équitation, l'escrime et la natation. Quand la noire hypocondrie envahira le cerveau, l'homme de lettres cherchera immédiatement une diversion et un dérivatif dans les distractions du voyage, des eaux minérales, des bains de mer, et surtout dans la fréquentation des gens gais, n'engendrant pas le *spleen*, et contrebalançant heureusement la *lypé manie*, ce poison des professions intellectuelles. Fuir l'ennui et la solitude, voilà une thérapeutique morale active ! Mais l'hygiène est là pour commander de fuir aussi l'excès contraire, et d'éviter les grandes émotions.

On voit, par cette courte ébauche, le rôle important de l'hygiène dans les professions libérales. L'hygiène guide et soutient l'homme de lettres dans sa lutte quotidienne, lutte réelle et effective, dans laquelle la physiologie nous montre une énorme déperdition de forces organiques, et surtout d'influx nerveux.

Dr E. MONIN.

RECETTES UTILES

Guérison de la diphtérie par l'emploi de poudre de soufre.—

Un journal dit que des malades atteints de diphtérie ont été guéris par l'emploi de poudre de soufre. Une cuillerée à bouche, dissoute dans un vers de vin, employée en gargarisme que le malade avalait ensuite, voilà tout la médication. En dix minutes le malade était hors de danger. Quand il y avait occlusion de gosier

rendant la gargarisation impossible, la poudre de soufre était insufflée dans la gorge à l'aide d'un tuyau de plume, ou bien on avait recours à l'inhalation de la vapeur produite en jetant une ou deux cuillerées de la poudre sur un charbon ardent.

Le soufre a la propriété de détruire en quelques minutes toute espèce de fungus sur les hommes, les animaux et les plantes.

La fumigation au soufre a souvent guéri des rhumes de cerveau ou de poitrine ; elle est recommandée pour les cas d'asthme ou de consommation.

Nettoyage des peintures non vernis

Au moyen d'une éponge fine humide, enlever la couche de poussière de la peinture, puis avec cette même éponge étendre une couche très fine du mélange suivant :

Alcool, une roquille, — sucre candi en poudre fine, — un blanc d'œuf ; le tout bien battu ensemble.

LE RÔLE DE LA FEMME EN AGRICULTURE

Nous empruntons à la *Gazette des Campagnes* les excellentes remarques suivantes sur le rôle de la femme en agriculture :

« Une entreprise agricole ne peut être complète, ne peut marcher de manière à donner des profits à celui qui l'exploite, s'il n'est secondé par celle qui doit partager son existence. *C'est l'homme qui gagne, c'est la femme qui conserve.* Cette maxime, qui s'étend à presque toutes les conditions sociales, prend une bien plus grande force dans une exploitation agricole. La direction du ménage, qui comprend celle de la laiterie et de la basse-cour, désignation qui ne s'étend pas qu'au poulailler et le soin des jeunes animaux, est entièrement sous la dépendance de la femme, comme le sont aussi les soins du jardin ; elle peut, par son ordre et son

économie, non seulement apporter une grande diminution dans les dépenses journalières, si importantes par leur continuité, mais encore obtenir un grand accroissement dans le produit des choses qu'elle dirige, qui, outre les ressources qu'elles lui offrent pour son ménage, peuvent aussi donner un revenu pécuniaire et concourir à l'amélioration des cultures.

Lorsque le cultivateur est obligé à des absences pour la vente de ses produits sur les marchés, ou pour d'autres causes, c'est alors qu'une habile ménagère peut être largement utile aux intérêts de la famille en suppléant son mari, non seulement pour la surveillance des travaux au courant desquels elle doit être, mais encore en prenant un parti intelligent et décisif dans des circonstances imprévues, où l'imprévoyance mettrait en péril une récolte, un animal, ou ferait manquer une vente avantageuse de bétail ou de denrées. Sa surveillance peut éviter le gaspillage du temps, chose la plus pernicieuse d'une vie active, ou la mauvaise exécution d'un ordre donné avant le départ par son mari. On ne peut nier qu'une femme trouvera, dans les fonctions de ménagère agricole, à satisfaire le puissant mobile de l'intérêt.

QUELQUES NOTES HISTORIQUES.

La Reine Victoria est le quatrième souverain de l'Angleterre qui célèbre le cinquantième anniversaire de son avènement au trône. Avant notre Gracieuse Souveraine, il y a eu Henri III, qui a régné 56 ans, Edouard III, qui a régné 50 ans et Georges III, qui a régné près de 60 ans.

Lorsque Sa Majesté a commencé à régner, lord Melbourne était premier ministre de l'Angleterre, il a été remplacé en 1841 par Sir Robert Peal. Voici la

liste des premiers ministres d'Angleterre depuis Sir Robert Peal.

Lord John Russell, de 1846 à 1852; le comte de Derby, de février à décembre 1852; le comte d'Aberdeen, de 1852 à 1855; lord Palmerston, de 1855 à 1858; le comte de Derby, seconde administration, de 1859 à 1865; lord Russell, seconde administration, de 1865 à 1866; le comte de Derby, troisième administration, de 1866 à 1868; Benjamin Disraeli, de février à décembre 1868; W. E. Gladstone, de 1868 à 1874; Benjamin Disraeli, plus tard comte de Beaconsfield, seconde administration, de 1874 à 1880; W. E. Gladstone, seconde administration, de 1880 à 1885; le marquis de Salisbury, de 1885 à 1886; W. E. Gladstone, troisième administration, de février à août 1886; le marquis de Salisbury, seconde administration, depuis août 1886. Le marquis de Salisbury et M. Gladstone sont les deux seuls survivants.

Depuis l'avènement de la Reine Victoria, les Etats-Unis ont élu les présidents suivants:

Martin Van Buren, de 1837 à 1841; William Henry Harrison, 1841, mort en avril la même année; John Tyler, de 1841 à 1845; James Knox Polk, de 1845 à 1849; Zachary Taylor, de 1849 à 1850; Millard Fillmore, de 1850 à 1853; Franklin Pierce, de 1853 à 1857; James Buchanan, de 1857 à 1861; Abraham Lincoln, de 1861 à 1665; Andrew Johnson, de 1865 à 1869; Ulysses S. Grant, de 1869 à 1877; Rutherford B. Hayes, de 1877 à 1881; J. Abram Garfield, 1881, assassiné la même année; Chester A. Arthur, de 1881 à 1885, et Grover Cleveland depuis 1885.

Lorsque la princesse Victoria a été couronnée reine d'Angleterre, c'est le Pape Grégoire XVI qui occupait la chaire de Pierre, depuis 1831. En 1846, il fut rem-

placé par Pie IX, qui mourut en 1878. Léon XIII règne depuis 1878.

**

La France a subi bien des changements politiques depuis que la reine Victoria commande à l'Angleterre. Louis-Philippe régnait lorsque Notre Souveraine fut appelée au trône ; mais en 1848, il fut chassé du trône par la révolution et se réfugia en Angleterre, où il mourut au mois d'août 1850. La seconde république fut la conséquence de la révolution de 1848. Le 22 février, on forma un gouvernement provisoire, et au mois de décembre suivant Louis-Napoléon fut élu président. Quatre ans plus tard il fut élu empereur et continua de régner jusqu'en 1870. Après le désastre de Sedan, l'empereur Napoléon III se réfugia en Angleterre où il mourut. Le comité de la Défense publique fut formé en septembre 1870. Au mois d'août 1871, M. Thiers fut nommé président de la troisième république. Il fut remplacé par le maréchal MacMahon en 1873, et celui-ci par M. Grévy, qui fut élu en 1879.

**

Voici, d'après les derniers rapports, l'étendue en milles carrés et la population de l'Empire britannique :

	<i>Étendue</i>	<i>population</i>
Royaume-Uni.....	121,115	37,020,005
Possessions des Indes.....	1,558,254	360,000,000
Autres provinces de l'Orient.....	30,000	7,100,000
Australie.....	3,269,801	3,750,000
Amérique du Nord.....	3,620,500	5,000,000
Guyane, etc.....	100,000	175,000
Afrique.....	270,000	2,793,000
Indes Occidentales.....	13,750	1,350,000
Possessions en Europe....	120	368,000
Différentes colonies.....	95,171	20,000
Total	9,079,711	320,676,000

En 1837, la population du Royaume-Uni d'Angleterre et du Pays de Galles, était de 15,102,937 ; celle de l'Ecosse, de 2,520,156, et celle de l'Irlande de 8,024,015. Il n'y a que la population de l'Ir-

lande qui ait diminué ; d'après le recensement de 1881, sa population était seulement de 5,174,936. Le pavillon anglais flotte aujourd'hui sur des possessions comprenant une population totale de 320,000,000 habitants.

**

Lord Lansdowne, grand-père de Son Excellence le gouverneur-général, était lord président du conseil quand la Reine fut appelée au trône d'Angleterre. Ce fut lord Lansdowne qui présida le premier conseil tenu par Sa Majesté le 20 juin 1837.

**

Les chiffres suivants, qui nous font connaître la situation commerciale du Royaume-Uni en 1837 comparée à celle de l'époque actuelle, nous donnent une excellente idée des progrès qui ont été accomplis sous le règne de Sa Majesté :

	1837	1886
Importations.....	£66,000,000	£374,000,000
Réexportations.....	16,000,000	58,000,000
Laissant pour la consommation locale..	£50,000,000	£316,000,000
	1837	1886
Exportations.....	£58,000,000	£271,000,000
Y compris les marchandises étrangères.....	16,000,000	58,000,000
	£42,000,000	£213,000,000

(Extrait du *Moniteur Acadien*.)

LE FONDATEUR DE MILWAUKEE.

Une grande ville américaine, Milwaukee, dans le Wisconsin, vient d'honorer la mémoire de son fondateur en lui élevant une statue. Et—disons-le avec orgueil—c'est à l'un des nôtres, c'est à un Canadien-Français, Salomon Juneau, que s'est adressé cet hommage.

Bien qu'il ne se soit écoulé que trente ans depuis que ce compatriote est descendu dans la tombe, le peuple américain, reconnaissant, n'a pas voulu laisser dormir davantage dans l'oubli cet infat-

tigable pionnier, qui vint, il y a un demi-siècle, planter sa tente à Milwaukee, et y jeter les bases de sa prospérité future.

Un monument, une superbe statue en bronze, érigé à l'endroit même où s'élevait autrefois la modeste cabane de bûcheron de Juneau, rappellera désormais aux siècles futurs le souvenir du premier colon de Milwaukee.

Juneau—ce sont ses biographes qui nous l'apprennent—naquit le 8 août 1793, dans les environs de Montréal. Ses ancêtres venaient de ce beau pays conquis par la Prusse, l'Alsace.

Son vrai nom était Laurent Juneau, mais, une fois à Milwaukee, on lui substitua Salomon à Laurent.

Les récits des voyageurs, les exploits des trappeurs et des traiteurs de l'Amérique séduisirent de bonne heure l'imagination du jeune Juneau. Il se décida un jour—il n'avait alors que vingt-trois ans—à quitter sa famille et son pays pour s'enfoncer à son tour dans les forêts vierges de l'Ouest et courir après la fortune.

Mekidoc fut sa première étape. Il fit là la rencontre de M. Jacques Viau, qui le prit à son service, et qui lui donna sa fille en mariage.

L'un de ses biographes, M. E. D. Holton—celui-là même qui a prononcé le discours de circonstance lors de l'inauguration de la statue—assure que l'influence de M. Juneau, qui était un honnête homme et un ouvrier modèle, ne tarda point à s'exercer sur les tribus indiennes du Wisconsin. Le respect dont on l'entourait et la crainte qu'il inspirait étaient tels, que rien ne se faisait sans qu'il fût consulté. Les tribus sauvages acceptaient invariablement ses décisions comme des oracles.

Tout en faisant le commerce des pelleteries, M. Juneau, grâce à son travail, avait pu en même temps se rendre acquéreur de cent soixante-cinq acres de terre qu'il cultivait.

En Europe, sur de telles propriétés, c'eût été un baron, dit son biographe.

“Généreux, libéral à l'excès, il donna et concéda nombre de ces lots, soit pour des pauvres ou des institutions de charité. Ce fut, en un mot, un citoyen honnête, utile, honorable.

“Ce fut le premier maître de poste et le premier maire de Milwaukee.

“Il construisit ici le premier navire, le premier palais de justice. C'était un excellent catholique, et il donnait beaucoup dans l'intérêt de sa religion. Il était trop généreux, puisqu'il mourut relativement pauvre, le 14 novembre 1856. Il dort maintenant du dernier sommeil dans le cimetière catholique. N'est-il pas digne de cette réunion? N'est-il pas digne de ce monument?”

La ville de Milwaukee, fondée il y a cinquante ans par Juneau, compte aujourd'hui 185,000 habitants.

HISTOIRE D'UNE CULOTTE.

Le curé d'une petite ville de Picardie revenait un soir chez lui. Il récitait son bréviaire en marchant. Deux jeunes officiers dont le régiment était caserné dans la ville, suivaient le même chemin. Ils ricanèrent en passant près du prêtre, qui continua sa prière; et comme ils allaient d'un bon pas, ils le laissèrent bientôt loin derrière eux. Ils se mirent à parler religion ou plutôt irréligion.

“Je n'aime pas les prêtres, dit l'un d'eux.

—Ni moi, répondit l'autre.

—Ils ne croient pas à ce qu'ils disent.

—C'est un pur métier qu'ils font là.

—La religion est bonne pour les femmes, ou pour les petits enfants.

—Les dévots ne valent pas mieux que les autres.

—Ils sont pires.

—On donne plus au pauvre à la sortie du spectacle qu'à la sortie de la messe.”

Cette édifiante conversation fut in-

terrompue par la voix d'un mendiant assis près d'une haie ; les deux militaires lui donnèrent quelques sous. Le malheureux était presque nu, pâle, défait, languissant.....

“ Je parie, dit un des officiers, que le curé ne donnera rien.

—Si nous attendions pour voir.

—Oui, mais cachons-nous ; car ces gens-là, vois-tu, ils ne font le bien que quand on les regarde ; il donnerait à cause de nous. Viens, passons derrière la haie. Nous serons là aux premières loges.”

Trois ou quatre minutes après, le prêtre arrivait, toujours récitant son office. Le pauvre lui demande l'aumône... Le curé lève les yeux, ferme son livre et s'approche du mendiant : “ Hélas, mon pauvre enfant, lui dit-il en fouillant dans sa poche, je crois n'avoir rien sur moi.”...

Les deux amis se poussèrent le coude.

“ Je te le disais, ” dit l'un d'eux.

Le curé chercha de tous côtés : pas un sou.

“ Je n'ai rien, j'en suis bien fâché, répéta-t-il.

Mais voyant la nudité du pauvre :

“ N'avez-vous donc rien pour vous couvrir?

—Non, mon bon monsieur.

—Alors, attendez.”

Il pose son livre à terre, regarde des deux côtés de la route pour voir si quelqu'un n'arrive pas, disparaît un moment, et revient tenant dans ses mains cet indispensable vêtement qu'un Anglais n'oserait nommer, mais qu'en bon français j'appelle tout simplement... une culotte.”

“ Tenez, mon pauvre ami, dit-il au malheureux en la lui présentant, voici du moins de quoi vous vêtir un peu. Ne parlez de cela à personne, et priez le bon Dieu pour moi.”

Le pauvre prit la culotte, et remercia

le prêtre, qui, enveloppé dans sa soutane, continua son chemin et reprit sa prière...

Le lendemain, les deux officiers venaient se confesser. La naïve charité d'un bon prêtre avait converti deux âmes pour une culotte : en vérité elle était bien payée. — (Extrait des *Petites Lectures*.)

L'HUITRE POSITIVISTE.

Une huître en progrès pensait.

(Dans ce siècle d'intempérance, Plus on est huître, plus on pense.)

Elle pensait qu'il n'existait

Rien au-delà de sa toiture ;

Elle en eût bien fait la gageure.

Un gros Anglais d'huîtres friand,

Un beau matin la prend dans l'onde,

L'ouvre, et lui prouve en la gobant

Qu'il existait un autre monde.

(Extrait des *Annales Catholiques*.)

LA VALLÉE DE LA MORT.

La vallée de la mort !... Ce nom est terrible, et cependant, il n'est pas expressif pour désigner le lieu qui le porte et qui, dans le monde entier, n'est peut-être surpassé en horreur que par le “ Guevo Upas ” ou Vallée du Poison de l'île de Java.

La vallée de la Mort, découverte il y a trente-cinq ans, occupe la partie sud-est du comté d'Inyo, en Californie. Son point central est indiqué à peu près exactement pour la rencontre du méridien 116°45 O. avec la parallèle 36°10 N. La vallée entière, qui court du Nord au Sud, a une longueur de 40 milles sur une largeur de 8 milles, et elle présente, comme, du reste, presque toute la contrée environnante, un sol désert, aride, dépourvu de toute végétation ; mais la partie est occupée par un gouffre étroit de huit milles de longueur, qui offre le type de la désolation dans sa plus haute intensité.

Peu d'êtres humains ont pénétré dans ce Puits d'Enfer, comme on l'appelle ;

c'est-à-dire que, s'il en est qui s'y soient engagés pour leur malheur irrémédiable, aucun n'est revenu pour nous raconter ses impressions. Tout ce qu'on rapporte à ce sujet appartient plutôt aux régions plus élevées et moins funestes qui bordent cette abîme insondable et à jamais inexploré.

Les dangers que présentent ces lieux viennent des conditions atmosphériques plutôt que du manque d'eau, car si le manque d'eau, dans un désert, peut être fatal, on peut y pallier par l'approvisionnement; et même il paraît certain qu'on peut en obtenir sur presque toute l'étendue de la vallée en creusant à une faible profondeur. Mais l'eau, même en abondance, ne serait ici que de bien peu d'utilité, et cela pour deux causes: la chaleur excessive et la sécheresse intense de l'atmosphère qui y règnent. La chaleur est assez modérée pendant deux ou trois mois de l'hiver, pour permettre de séjourner sans trop de danger sur les bords de la vallée. Mais bientôt cette fraîcheur relative disparaît et il ne reste plus qu'une fournaise ardente. En avril, la moyenne température (pour le jour et la nuit) s'élève de 90° à 95° Fahr.; en mai, elle arrive de 95° à 100°, et un peu plus tard, elle atteint un minimum de 120° à 125°, dans les endroits les plus frais que l'on puisse trouver.

Dans de telles conditions de température, avec une atmosphère humide, on serait exposé à étouffer en peu de temps, mais s'il existait un degré de sécheresse modérée, moyennant un approvisionnement suffisant d'eau, on pourrait encore supporter la chaleur jusqu'à un certain point. C'est ici que nous nous trouvons en face du danger insurmontable: la sécheresse intense, absolue de l'atmosphère. Cette sécheresse est si grande que, le plus souvent, elle devient fatale en dépit de toutes les précautions dont on puisse s'entourer. Le voyageur auquel j'emprunte ces détails n'a jamais osé se

risquer dans le Puits d'Enfer, ou même trop près de ses bords, mais son expérience lui permet de donner pleine créance à cette croyance, qui pourrait paraître paradoxale, qu'on a constaté des cas de mort de soif arrivés en ces lieux épouvantables, "quand les victimes avaient à leur portée une ample provision d'eau: elles n'avaient pu boire assez rapidement pour combattre le pouvoir desséchant de l'atmosphère qui les dévorait." Et, lui-même, il constate qu'il s'est trouvé dans une circonstance presque aussi critique, et que pour peu que la situation dans laquelle il s'est trouvé se fût prolongée, il est fort à croire qu'il n'eût pu nous raconter ses impressions de voyage.

Les oiseaux qui essaient de traverser la vallée tombent comme foudroyés. Un voyageur qui a visité ce pays en 1882, rapporte qu'il a ramassé, à un mille seulement de l'eau, deux petits oiseaux dont le corps était encore chaud, ce qui prouve que leur mort était récente. Il n'est pas rare de rencontrer sur ces champs désolés des groupes d'ossements d'hommes et d'animaux qui les accompagnaient dans leur fatale pérégrination; on les a trouvés à quelque distance de l'eau, et même, en certains cas, ils avaient succombé étant encore abondamment pourvus d'eau et de nourriture, ce qui montre que le climat seul était la cause de leur mort, et quelle terrible agonie ils avaient dû endurer.

Mais s'il en est ainsi dans les parties encore accessibles de la vallée de la Mort, à des hauteurs de 1,200 à 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, quelles horreurs ne cache pas le centre de ces régions épouvantables dont le fond descend jusqu'à 160 pieds au-dessous du niveau de l'Océan.

Il n'existe probablement aucun endroit sur la terre, qui, à une aussi grande distance de l'Océan (300 milles), présente une dépression aussi considérable.

La mer Morte et les gorges du Jourdain en Syrie, il est vrai, sont beaucoup plus basses, mais elles se trouvent séparées de la Méditerranée par un espace bien moins considérable.

On ne pourra jamais se faire une idée de l'état de l'atmosphère dans les parties basses de la mer Morte que par des analogies, car il est certain qu'aucun homme ne pourrait y vivre assez longtemps pour nous en rapporter le fruit de ses observations.

OCT. CUISSET.

VARIÉTÉS.

Un nouveau désinfectant.— Un nouveau désinfectant pour chambres de malades a été présenté récemment à la société médicale de Berlin. Il est composé de 10 parties d'huile de romarin, de 2½ d'huile de lavande, de 5½ parties d'huile de lin, et dans la proportion de 30 à 1½ parties d'acide azotique. On agite, avant d'en faire usage, la bouteille qui contient le tout, et on prend quelques gouttes qu'on laisse évaporer dans la pièce. Ce produit neutralisera les odeurs et les exhalaisons des maladies infectieuses.

Le whisky.— Cette liqueur infernale fut découverte dans l'Inde. Elle fut introduite en Europe en 1150, et l'Irlande fut le premier pays favorisé de cette boisson, qui servit d'abord comme médecine. Dans le livre rouge de Oseory, un ouvrage datant du 14^m siècle, l'on trouve la formule pour la fabrication du "usquebaug" du "aqua vitæ," qui servait comme panacée pour toutes les maladies. Le mot "usquebaug" vient du Celte, et les savants s'accordent à dire que c'est l'origine du nom "Whisky." Les Écossais en fabriquaient d'abord avec de l'orge, et ce n'est que plus tard qu'on employa le maïs. En France, le whisky est à peu près inconnu; mais dans les États-Unis et le Dominion, malheureusement, son usage n'est que trop répandu.

Quand il est vieux, son usage ne nuit que légèrement à la santé; mais avec toutes les falsifications employées dans sa fabrication, il forme un poison qui rend un homme fou et est plus terrible que l'absinthe, cette liqueur aux yeux verts, comme dit un poète.

— La *Gazette de Moscou* nous donne un état des forces militaires en Russie :

La Russie possède 824,000 hommes d'armes effectives, 1,600,000 réservistes, et 2,160,000 hommes de la première catégorie de l'armée territoriale, soit quatre millions et demi de troupes, sans compter les contingents, très importants, de troupes irrégulières.

"Le chiffre des réservistes pourrait être doublé en réduisant le temps de service de cinq à trois ans."

— L'on a élevé en France une statue à Philippe Lebon, l'inventeur du gaz :

Lebon était né en 1767, à Brachay, dans la Haute-Marne, et c'est là qu'il a fait ses premières expériences sur le gaz; mais il les a continuées à l'école des ponts et chaussées, où il était professeur de mécanique; l'utilité pratique de son invention a été rendue publique en 1800, par l'éclairage de l'hôtel Seignelay, rue Saint-Dominique Saint-Germain, près de la rue de Bourgogne. Tout Paris alla voir les thermo-lampes; c'est ainsi que Philippe Lebon appelait ses appareils à gaz, pour montrer qu'ils servent à la fois pour chauffer et pour éclairer. Peu de temps après, l'inventeur du gaz était trouvé mort dans les Champs-Élysées, percé de plusieurs coups de couteau.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix d'abonnement est **D'UN DOLLAR** ou de **DEUX DOLLARS** par an payables d'avance. Ceux qui paieront cette dernière somme recevront en prime un magnifique volume, relié en toile, des "Œuvres complètes de l'abbé H. R. Casgrain."

Nous espérons que, vu les sacrifices considérables que nous avons dû faire pour l'impression et la publication du présent journal, tous les instituteurs et institutrices se feront un devoir de nous expédier le plus tôt possible le prix de leur abonnement.

C. O. BEUCHEMIN & FILS, Editeurs-Propriétaires,
Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.